

Agglo Pays d'Issoire: Diagnostic forestier territorial



Agglo Pays d'Issoire ↓



Villes et Pays d'Art et d'Histoire ↓



Version juin 2020

Sommaire

Sommaire	p. 2
Chiffres clés	p. 2
1. Introduction	p. 3
1.1. Association des Communes forestières	
1.2. Réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme	
2. Présentation du territoire	p. 4
3. Occupation des sols et évolution des surfaces forestières	p. 5
4. La forêt	p. 7
4.1. Surfaces forestières	
4.2. Types de peuplements forestiers	
4.3. Types de propriétaires forestiers	
5. Enjeux socio-environnementaux	p. 14
5.1. Zonages issus d'inventaires	
5.2. Zonages du réseau européen Natura 2000	
5.3. Zonages réglementaires et UNESCO	
5.4. Ressource en eau	
5.5. Autres données environnementales	
6. La filière bois	p. 17
6.1. Entreprises ayant leur siège sur le territoire	
6.2. Chaufferies au bois / bois-énergie	
6.3. Proximité et accessibilité de la forêt	

Chiffres clés

31 900 ha de forêts, soit **31** % du territoire

+ 178 ha de forêts entre 1990 et 2018, hors jeunes plantations

forêts de feuillus : **68** %

forêts de conifères : **16** %

forêts à mélange de feuillus et conifères : **16** %

≈ **23 790** comptes cadastraux concernés par la forêt,

avec environ **85** % de surfaces appartenant à des personnes de droit privé

1. Introduction

1.1. Association des Communes forestières

Le réseau des associations de Communes forestières regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt bénéficiant du régime forestier (communale, sectionale, domaniale, d'établissement public...), et plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière bois.

Créée en 2001, l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme regroupe 80 collectivités et Syndicats mixtes de gestion forestière sur l'ensemble du département. Elle est affiliée à l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et à la Fédération nationale des Communes forestières. Cette dernière, créée en 1933, représente près de 6 000 collectivités et est membre de la Fédération européenne des Communes forestières.

Pour en savoir plus : www.fncofor.fr

1.2. Réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme

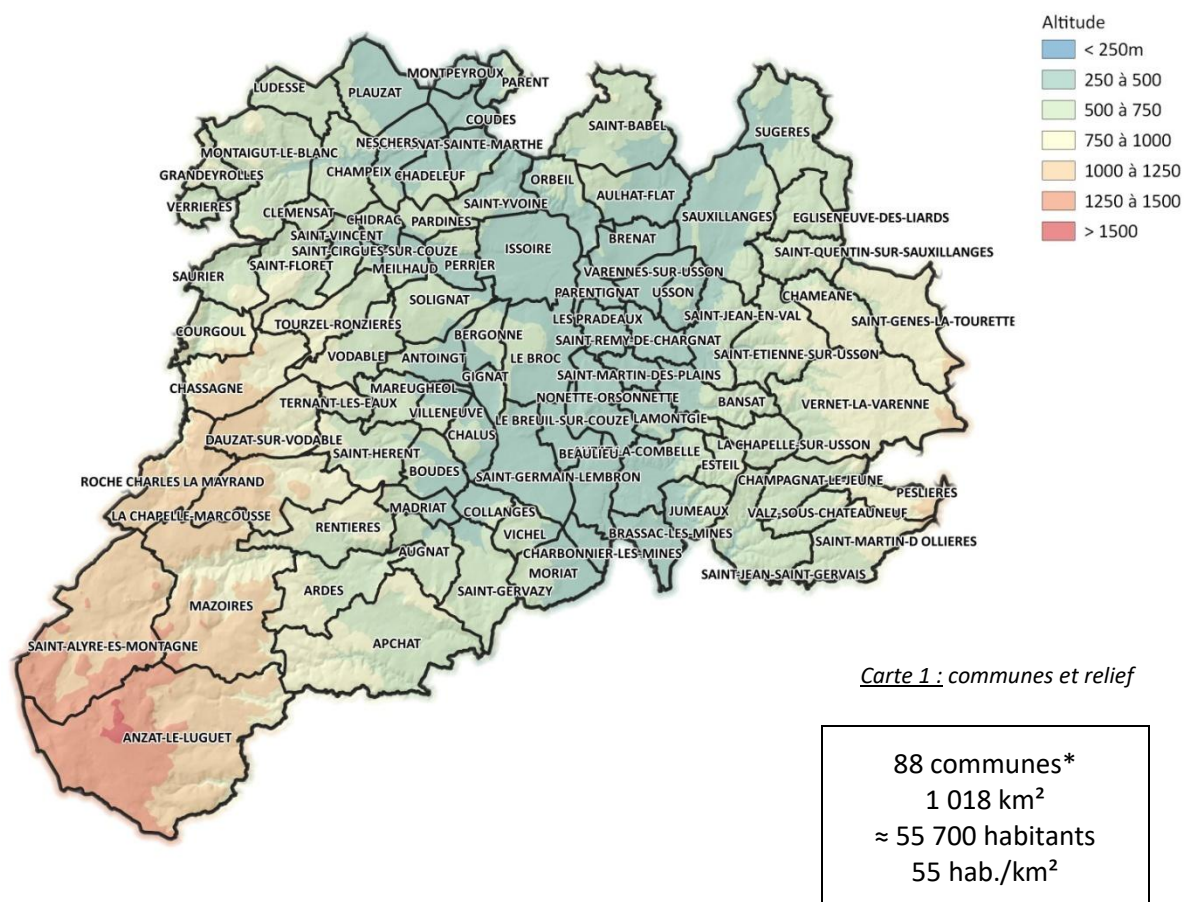
Le réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme est ouvert à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, ainsi qu'aux autres structures de regroupement de communes (Pays, Syndicats mixtes...), sous réserve d'adhésion à l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme qui assure son animation.

L'objectif du réseau est de faciliter les échanges d'expériences entre territoires, et de veiller à la coordination des diverses actions menées par les membres du réseau.

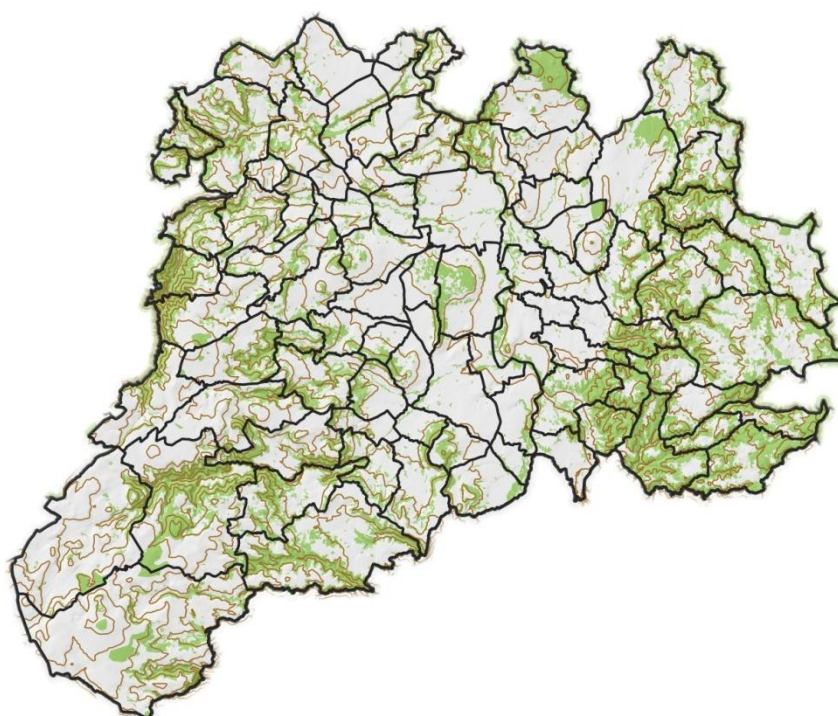
Chaque membre est libre de mettre en place des actions dans le cadre de ses activités courantes, d'une stratégie intercommunale de développement forestier ou d'une Charte forestière de territoire plus classique.

Pour en savoir plus : territoiresforestiers-puydedome.blogspot.fr

2. Présentation du territoire

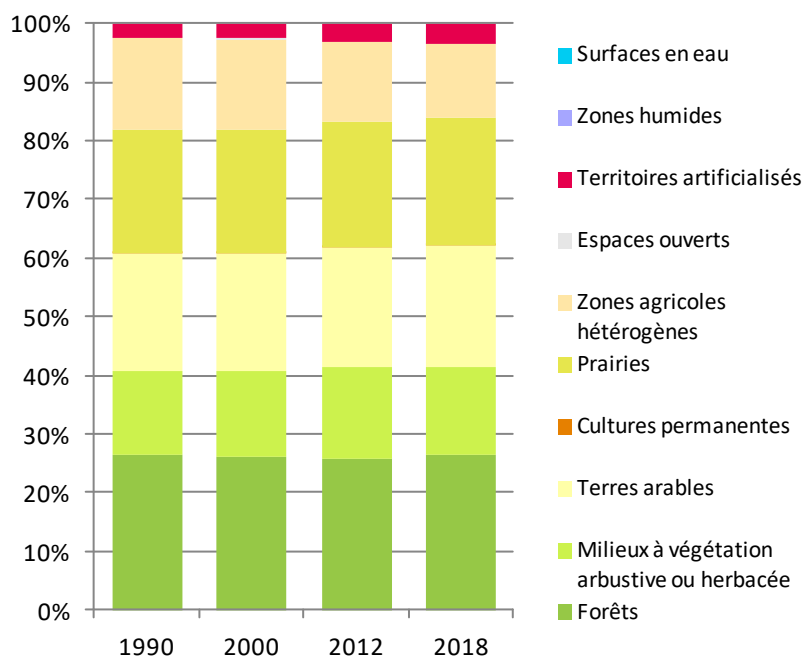


* Compte-tenu de la date de production des données sources, le Vernet-la-Varenne et Chaméane, fusionnées au 1^{er} janvier 2019, apparaissent encore comme deux communes distinctes pour la plupart des données de ce document.

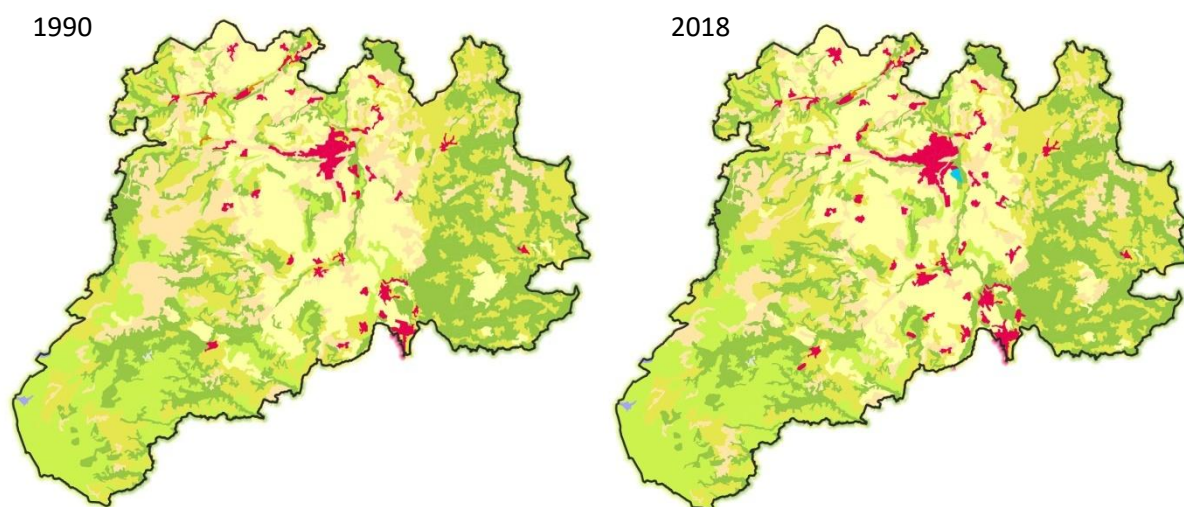


3. Occupation des sols et évolution des surfaces forestières de 1990 à 2018

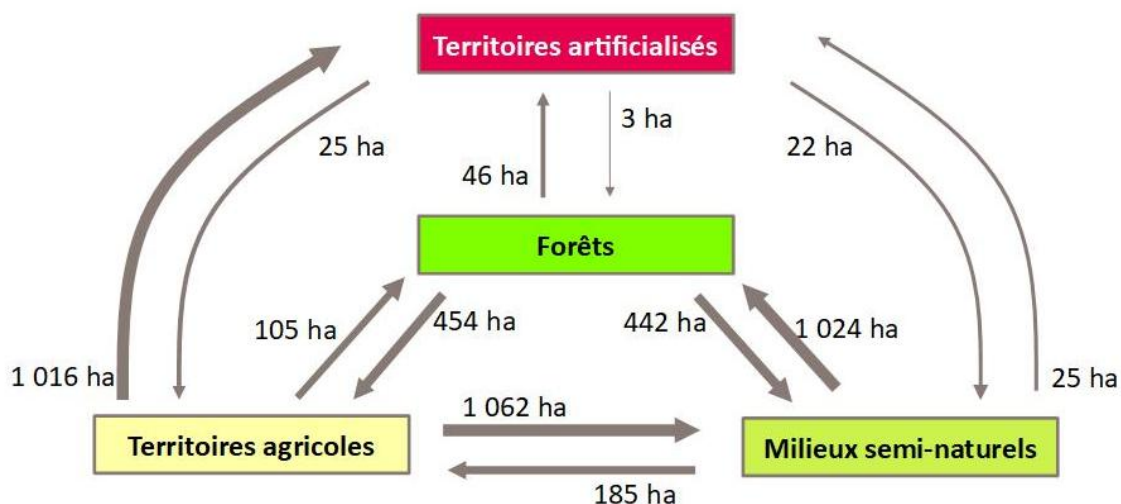
Le graphique ci-dessous montre la répartition entre les différents usages du sol de 1990 à 2018. Les données utilisées sont celles du programme Corine Land Cover, qui cartographie des ensembles homogènes d'au moins 25 ha et 100 m de large. Les chiffres peuvent donc différer de ceux de l'IGN.



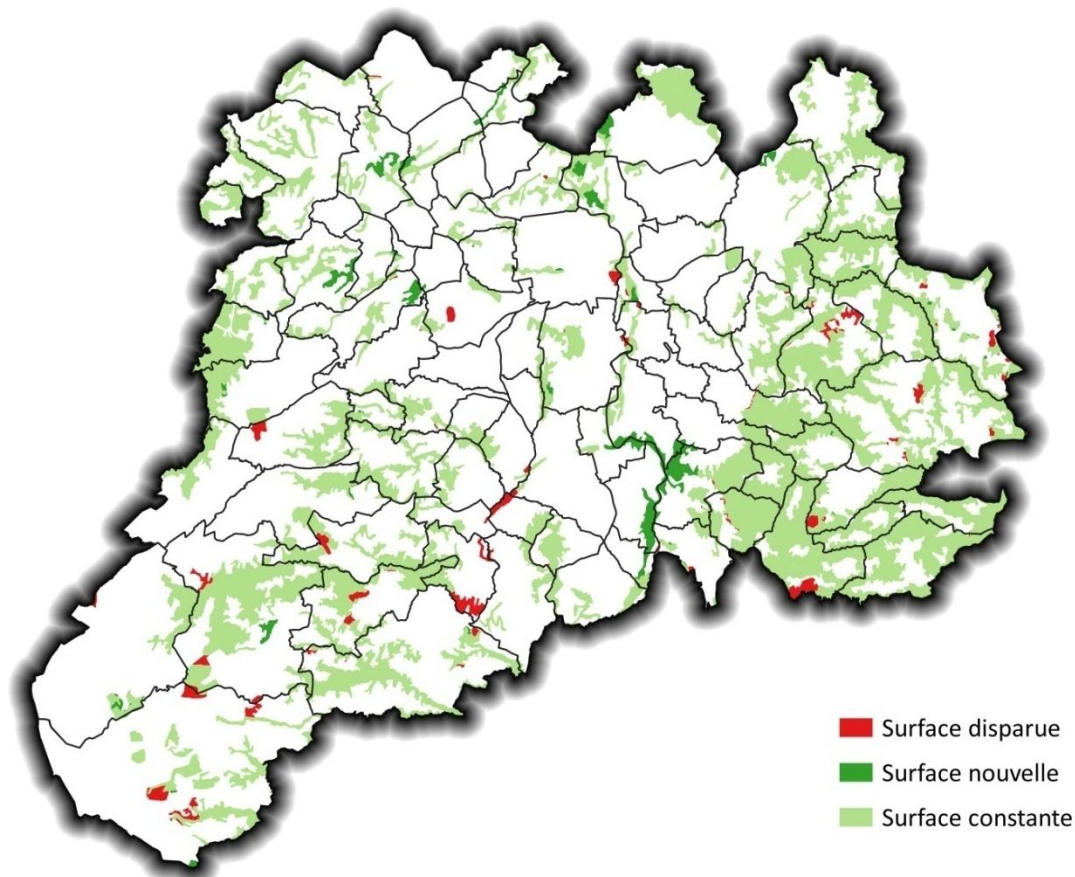
	Surfaces artificialisées	Surfaces agricoles	Forêts	Milieux semi-naturels (landes, broussailles, arbustes)
Entre 1990 et 2000	+ 91 ha	- 27 ha	- 260 ha	+ 196 ha
Entre 2000 et 2012	+ 523 ha	- 1 222 ha	- 345 ha	+ 1 044 ha
Entre 2012 et 2018	+ 371 ha	- 271 ha	+ 783 ha	- 947 ha
Entre 1990 et 2018	+ 986 ha	- 1 520 ha	+ 178 ha	+ 293 ha



Cartes 3 : occupation des sols d'après nomenclature Corine Land Cover de classe 2
(Source : Union européenne – SOEs, CORINE Land Cover, 1990, 2018)



*Graphique : évolution de l'occupation des sols entre 1990 et 2018
(Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)*



*Carte 4 : évolution des surfaces forestières entre 1990 et 2018
(Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)*

Sur le Cézalier, La plupart des flux de « Forêts » vers « Milieux semi-naturels » est due à la façon dont les coupes rases sont prises en compte, et sont donc a priori transitoire (le peuplement forestier est temporairement perdu mais la vocation forestière demeure). On note que les rives de l'Allier poursuivent leur mutation vers un faciès forestier.

Sur le reste du territoire, les flux entre « Forêts » et d'autres natures de sols sont davantage liés à des zones hétérogènes avec mélange de parcelles boisées et cultivées qui ne sont classées de la même façon d'un inventaire à l'autre, sauf au Nord-ouest où la forêt gagne semble issu d'enfrichement.

4. La forêt

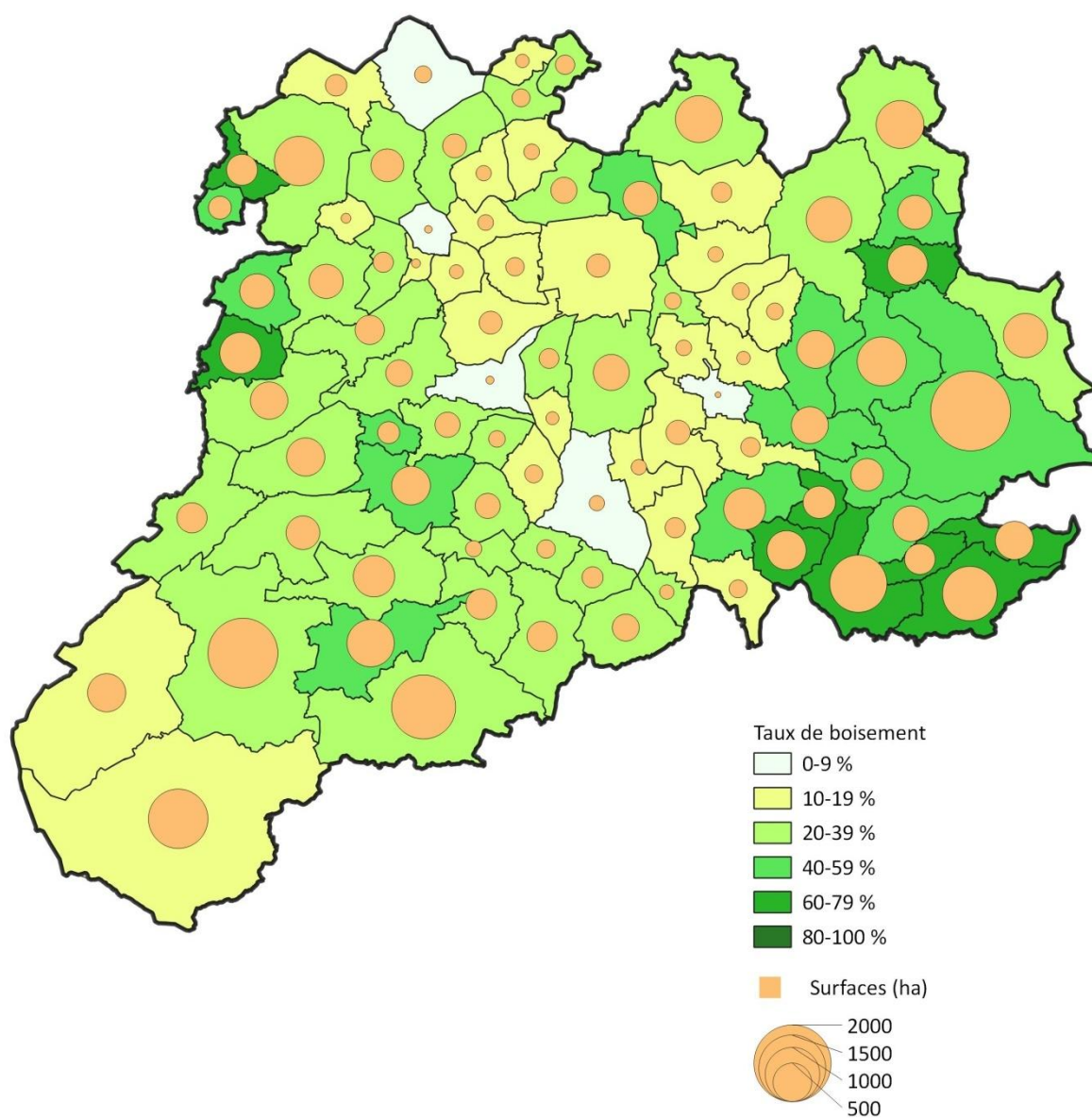
4.1. Surfaces forestières

D'après les données de l'Inventaire forestier national (IFN), 31 % d'Agglo Pays d'Issoire est boisé, avec un total de 31 884 hectares de forêts.

3 073 hectares de landes et 62 hectares de formations herbacées ont également été inventoriés par l'IFN.

La carte ci-dessous représente le taux de boisement (hors landes et formations herbacées) par commune et la répartition des surfaces forestières entre les communes (cercles), de 13 hectares pour Saint-Martin-des-Plains à 2 164 hectares pour Le Vernet-Chaméane.

Remarque : les haies ne sont pas cartographiées par l'Inventaire forestier national.

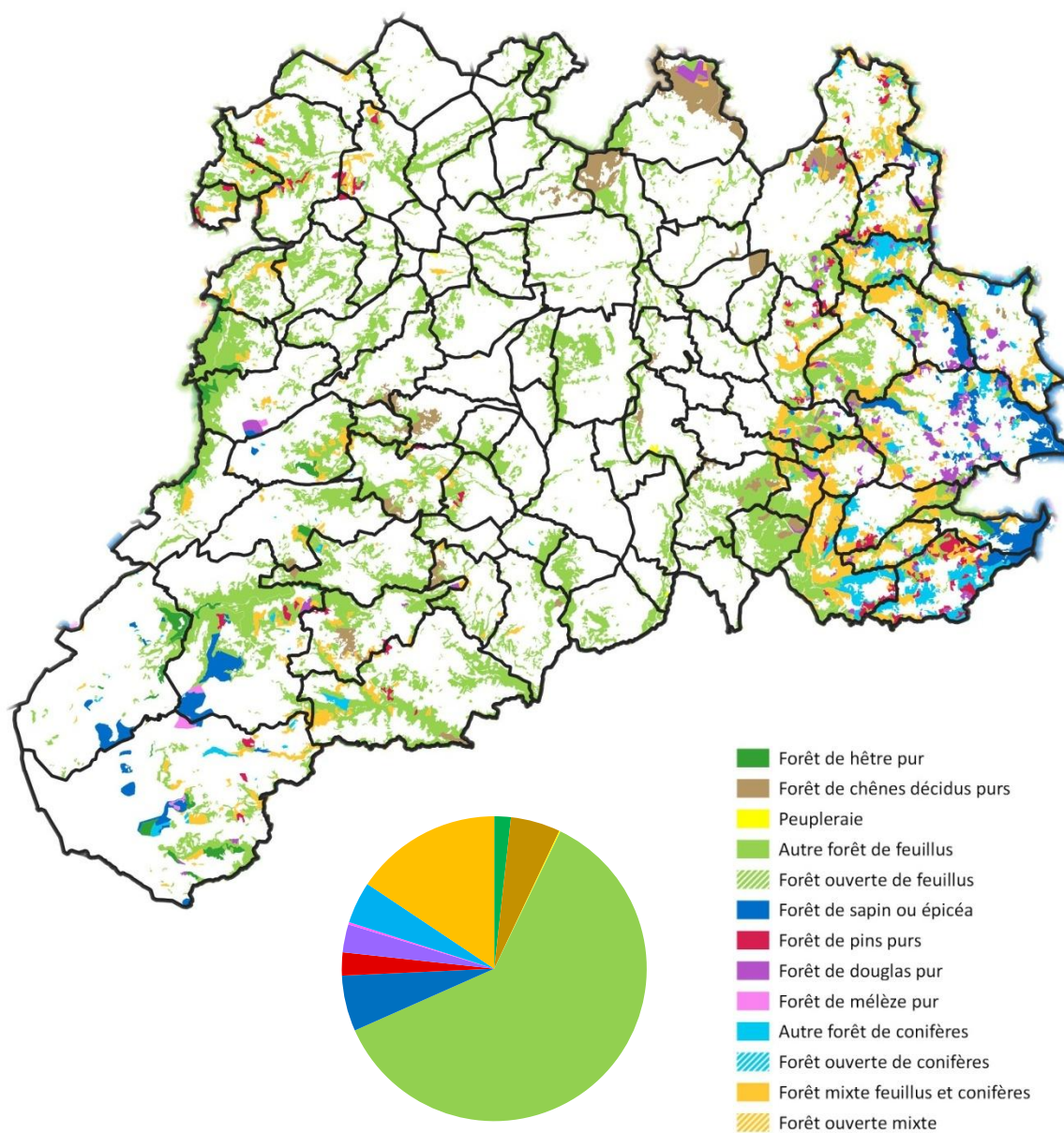


Carte 5 : taux de boisement et surfaces forestières (IGN, 2013)

4.2. Types de peuplements forestiers

L'Inventaire forestier national permet d'avoir une idée plus précise de la composition des peuplements forestiers, de leur répartition et de leur densité (forêt fermée = couvert des arbres d'au moins 40 % / forêt ouverte = de 10 à 40 %). Les forêts du territoire sont réparties de la façon suivante :

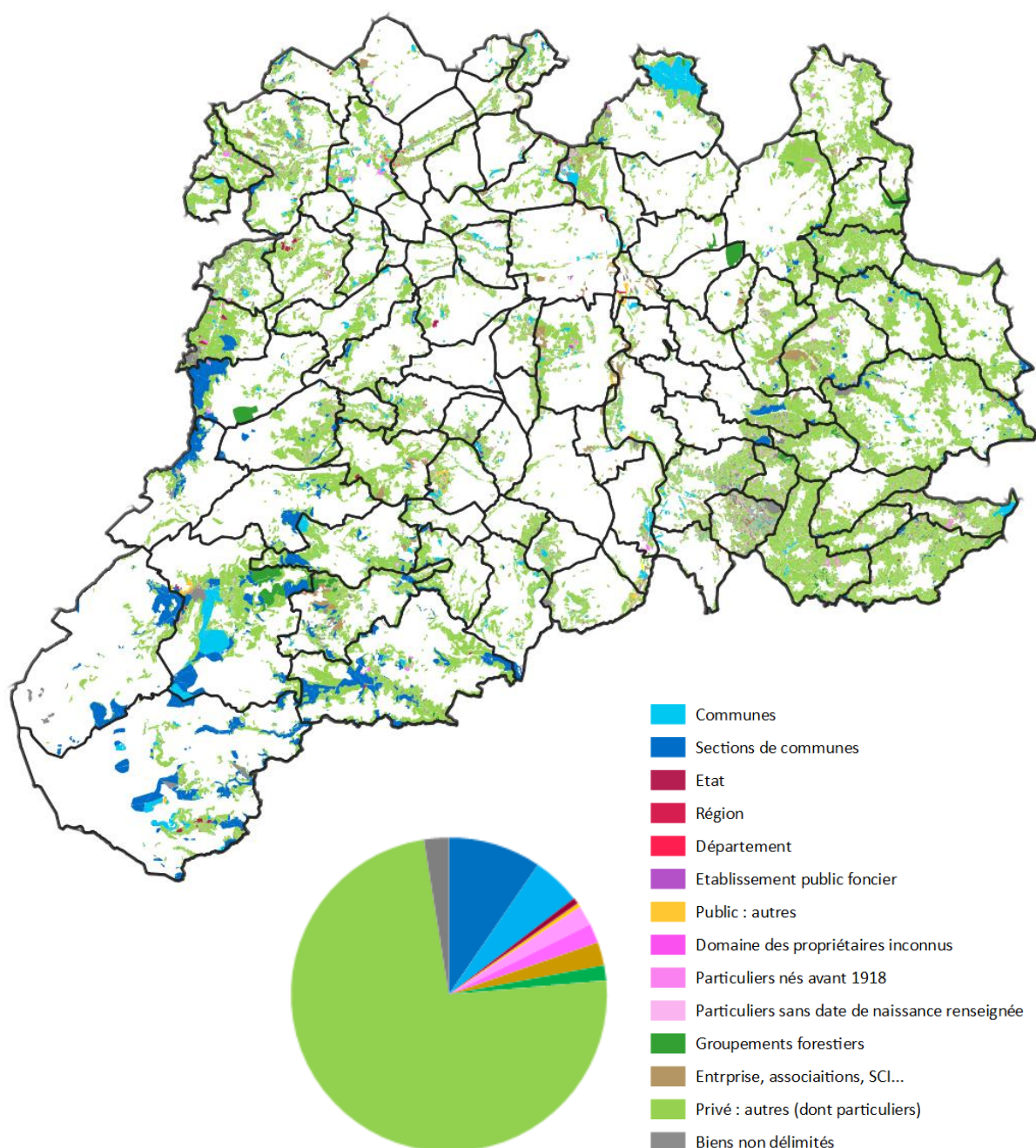
- 68 % de forêts de feuillus, avec des essences variées qui peuvent être dominées par les Chênes (massif de la Comté...) et le Hêtre (Ouest...) ;
- 16 % de forêts de conifères;
- 16 % de forêts à mélange de feuillus et conifères.



Carte 6 : types de peuplements forestiers (IGN, 2013)

4.3. Types de propriétaires forestiers

En analysant les données propriétaires du cadastre 2018 et en les croisant avec les surfaces forestières identifiées par l'Inventaire forestier national en 2013, on obtient la répartition des types de propriétaires suivante. A noter : le cadastre ne constitue pas une preuve de propriété. Il s'agit d'un document fiscal susceptible de comporter des erreurs.



Carte 7 : types de propriétaires forestiers (Communes forestières, 2019 d'après DFiP, 2018 et IGN, 2013)

Commune	Forêts des communes et sections de communes				Forêts d'autres personnes de droit public				Forêts de personnes de droit privé				Biens non délimités			
	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte
Antioingt	3,4	3	5,7	1,1	0,3	1	1,0	0,3	17,7	81	3,5	0,2	0,4	6	1,2	0,1
Anzat-le-Luguet	650,3	29	8,8	22,4	18,6	3	5,3	6,2	515,9	250	4,3	2,1	33,9	14	2,0	2,4
Apchat	434,5	25	6,8	17,4	7,8	2	5,5	3,9	1 030,0	204	6,9	5,0	16,1	25	1,5	0,6
Ardes	111,4	11	11,9	10,1	7,7	6	7,7	1,3	603,6	320	5,0	1,9	19,9	21	1,5	0,9
Augnat	40,3	4	9,8	10,1	0,7	1	5,0	0,7	270,9	119	3,1	2,3	-	-	-	-
Auzat-la-Combelle	33,9	3	85,3	11,3	1,5	5	3,2	0,3	486,5	1 005	5,2	0,5	39,3	113	1,2	0,3
Bansat	51,3	5	5,4	10,3	0,3	2	2,0	0,1	383,0	352	4,0	1,1	24,2	60	1,2	0,4
Beaulieu	25,9	2	17,0	12,9	0,4	2	3,5	0,2	92,5	148	3,5	0,6	7,5	105	1,0	0,1
Bergonne	8,5	2	8,0	4,2	-	-	-	-	115,4	170	6,5	0,7	5,5	23	1,0	0,2
Boudes	15,3	2	22,0	7,7	14,2	3	29,7	4,7	168,6	208	4,0	0,8	7,8	21	1,1	0,4
Brassac-les-Mines	15,0	2	50,0	7,5	6,5	6	8,0	1,1	89,5	335	3,0	0,3	11,4	62	1,1	0,2
Brenat	1,5	2	9,0	0,8	-	-	-	-	73,0	157	2,5	0,5	0,5	8	1,0	0,1
Le Breuil-sur-Couze	3,8	1	7,0	3,8	3,2	5	2,4	0,6	50,5	159	2,6	0,3	6,2	9	1,0	0,7
Le Broc	15,9	1	50,0	15,9	10,2	5	4,0	2,0	388,9	384	1,8	1,0	2,6	14	1,0	0,2
Chadeleuf	4,2	1	12,0	4,2	3,1	2	8,0	1,6	71,7	168	3,0	0,4	-	-	-	-
Chalus	16,2	2	15,0	8,1	1,1	1	10,0	1,1	78,8	134	4,1	0,6	8,3	43	1,0	0,2
Champagnat-le-Jeune	7,1	7	5,0	1,0	2,2	3	6,0	0,7	416,4	344	6,8	1,2	-	-	-	-
Champeix	48,5	5	20,2	9,7	4,6	5	11,0	0,9	292,1	454	2,1	0,6	0,2	4	1,0	0,0
La Chapelle-Marcousse	93,7	13	4,5	7,2	-	-	-	-	283,5	77	5,6	3,7	-	-	-	-
La Chapelle-sur-Usson	4,8	3	4,7	1,6	1,1	3	3,7	0,4	331,5	260	6,4	1,3	21,0	43	1,2	0,5
Charbonnier-les-Mines	9,4	1	15,0	9,4	2,5	2	8,0	1,3	53,3	64	3,7	0,8	6,6	17	1,2	0,4
Chassagne	230,3	8	8,5	28,8	0,0	1	1,0	0,0	235,9	99	2,9	2,4	-	-	-	-
Chidrac	-	-	-	-	0,1	3	1,7	0,0	19,7	56	2,0	0,4	-	-	-	-
Clémensat	0,4	2	2,5	0,2	-	-	-	-	33,8	55	1,7	0,6	-	-	-	-
Collanges	-	-	-	-	0,3	1	2,0	0,3	106,5	110	7,4	1,0	6,8	14	1,1	0,5
Coudes	2,6	2	20,5	1,3	2,8	6	7,5	0,5	84,4	387	2,4	0,2	0,8	16	1,0	0,1
Courgoul	44,9	5	5,2	9,0	9,7	3	6,7	3,2	473,1	146	3,9	3,2	46,4	35	1,1	1,3
Dauzat-sur-Vodable	55,7	7	11,3	8,0	0,0	1	1,0	0,0	423,5	178	7,7	2,4	7,9	27	1,3	0,3
Égliseneuve-des-Liards	3,6	6	3,8	0,6	0,2	2	1,0	0,1	388,9	165	6,2	2,4	-	-	-	-
Esteil	1,9	2	4,5	0,9	2,5	2	11,0	1,2	337,3	291	6,8	1,2	10,7	28	1,5	0,4
Aulhat-Flat	6,8	8	2,5	0,8	0,4	1	3,0	0,4	118,9	180	3,0	0,7	5,9	15	1,0	0,4
Gignat	2,8	1	21,0	2,8	0,1	1	3,0	0,1	53,1	106	7,1	0,5	0,1	1	1,0	0,1
Grandeyrolles	6,6	5	3,0	1,3	2,6	3	8,3	0,9	313,2	159	4,6	2,0	-	-	-	-
Issoire	15,3	3	17,0	5,1	9,7	13	4,0	0,7	136,6	340	1,6	0,4	0,7	4	1,0	0,2
Jumeaux	21,5	1	225,0	21,5	21,7	3	79,7	7,2	355,4	479	7,7	0,7	109,7	442	1,1	0,2
Lamontgie	22,7	2	6,0	11,3	0,5	1	3,0	0,5	98,2	247	3,3	0,4	7,4	26	1,2	0,3
Ludesse	21,7	3	10,3	7,2	3,8	3	7,0	1,3	130,4	175	5,9	0,7	4,3	20	1,2	0,2
Madriat	8,2	2	3,5	4,1	-	-	-	-	77,8	69	5,3	1,1	1,4	5	1,0	0,3
Mareugheol	12,4	4	7,3	3,1	1,2	2	4,0	0,6	194,4	204	4,7	1,0	1,8	5	1,2	0,4
Mazoirs	607,9	18	10,2	33,8	22,3	2	10,0	11,2	946,3	212	5,1	4,5	38,4	12	1,2	3,2
Meilhaud	1,7	3	5,3	0,6	0,1	1	1,0	0,1	58,3	93	2,2	0,6	-	-	-	-
Montaigut-le-Blanc	53,7	6	19,8	8,9	10,9	6	18,7	1,8	678,4	582	4,8	1,2	77,4	140	1,1	0,6
Montpeyroux	6,0	2	26,5	3,0	0,2	3	2,3	0,1	50,2	242	3,3	0,2	0,9	9	1,0	0,1
Moriat	3,5	2	6,5	1,8	8,6	1	41,0	8,6	208,4	299	4,4	0,7	25,6	58	1,2	0,4
Neschers	7,4	2	25,5	3,7	13,4	3	95,3	4,5	158,3	507	4,6	0,3	-	-	-	-
Nonette-Orsonnette	13,4	3	27,0	4,5	4,0	2	4,0	2,0	154,6	275	3,9	0,6	7,1	68	1,1	0,1

Commune	Forêts des communes et sections de communes				Forêts d'autres personnes de droit public				Forêts de personnes de droit privé				Biens non délimités			
	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte
Orbeil	46,4	1	68,0	46,4	4,1	4	8,3	1,0	327,0	294	3,9	1,1	13,2	31	1,2	0,4
Pardines	5,2	1	7,0	5,2	0,2	1	2,0	0,2	77,8	118	1,8	0,7	-	-	-	-
Parent	18,7	3	55,3	6,2	0,7	3	12,7	0,2	99,0	361	4,9	0,3	0,7	7	1,0	0,1
Parentignat	2,6	1	42,0	2,6	17,5	5	6,6	3,5	55,3	154	3,7	0,4	3,2	5	1,2	0,6
Perrier	17,1	2	29,0	8,6	0,9	4	2,3	0,2	88,2	275	2,8	0,3	0,9	8	1,0	0,1
Peslières	40,5	6	3,3	6,7	2,2	3	18,0	0,7	424,6	394	5,9	1,1	18,6	35	1,3	0,5
Plauzat	13,0	3	12,3	4,3	-	-	-	-	85,2	243	1,5	0,4	-	-	-	-
Les Pradeaux	10,1	2	8,0	5,1	3,8	1	3,0	3,8	55,3	115	2,5	0,5	-	-	-	-
Rentières	126,0	8	12,3	15,8	0,1	1	1,0	0,1	457,3	139	3,1	3,3	-	-	-	-
Roche-Charles-la-Mayrand	161,5	7	9,3	23,1	-	-	-	-	141,5	52	9,2	2,7	12,0	3	2,3	4,0
Saint-Alyre-ès-Montagne	297,8	12	13,8	24,8	0,1	1	1,0	0,1	173,9	140	4,3	1,2	20,0	5	1,8	4,0
Saint-Babel	301,5	4	24,3	75,4	3,7	2	17,0	1,8	415,7	515	4,0	0,8	23,4	19	1,0	1,2
Saint-Cirgues-sur-Couze	2,2	2	6,0	1,1	-	-	-	-	23,7	52	1,6	0,5	-	-	-	-
Saint-Étienne-sur-Usson	37,2	14	4,9	2,7	2,0	3	9,0	0,7	760,6	417	8,8	1,8	0,1	1	2,0	0,1
Saint-Floret	7,0	3	9,3	2,3	18,9	6	9,0	3,1	355,6	217	6,1	1,6	-	-	-	-
Saint-Genès-la-Tourette	37,2	17	3,9	2,2	1,8	2	4,0	0,9	615,5	240	4,1	2,6	-	-	-	-
Saint-Germain-Lembron	2,1	2	4,0	1,0	-	-	-	-	65,6	164	2,2	0,4	-	-	-	-
Saint-Gervazy	54,4	3	14,3	18,1	0,2	1	4,0	0,2	258,0	164	3,7	1,6	-	-	-	-
Saint-Hérent	11,5	9	2,1	1,3	5,1	2	1,5	2,6	481,0	158	2,7	3,0	-	-	-	-
Saint-Jean-en-Val	18,4	11	5,2	1,7	0,3	2	4,5	0,2	447,8	265	6,7	1,7	6,3	13	1,2	0,5
Saint-Jean-Saint-Gervais	13,8	3	17,0	4,6	3,1	4	11,8	0,8	1 110,1	375	13,1	3,0	12,0	26	1,2	0,5
Saint-Martin-des-Plains	0,9	3	1,7	0,3	-	-	-	-	10,3	71	2,5	0,1	-	-	-	-
Saint-Martin-d'Ollières	26,7	13	4,8	2,1	8,6	2	34,5	4,3	1 027,7	629	9,2	1,6	21,8	38	1,2	0,6
Saint-Quentin-sur-Sauxillanges	15,9	7	8,3	2,3	2,1	1	14,0	2,1	520,1	256	7,9	2,0	-	-	-	-
Saint-Rémy-de-Chagnat	0,9	1	5,0	0,9	0,0	1	1,0	0,0	54,0	123	2,7	0,4	0,1	1	1,0	0,1
Saint-Vincent	13,8	1	26,0	13,8	0,8	3	1,0	0,3	115,5	129	2,1	0,9	-	-	-	-
Saint-Yvoine	7,8	4	4,0	2,0	10,4	4	10,3	2,6	199,7	224	2,2	0,9	-	-	-	-
Saurier	14,6	3	21,3	4,9	4,5	7	5,0	0,6	309,8	169	11,8	1,8	66,4	147	1,3	0,5
Sauvagnat-Sainte-Marthe	11,1	2	12,5	5,6	1,3	2	3,5	0,6	68,0	198	4,0	0,3	-	-	-	-
Sauxillanges	25,8	10	3,9	2,6	2,2	4	2,5	0,5	662,8	354	3,4	1,9	-	-	-	-
Solignat	10,2	2	10,5	5,1	5,9	1	8,0	5,9	159,4	204	2,1	0,8	0,4	2	1,0	0,2
Sugères	4,3	13	1,9	0,3	0,5	4	8,5	0,1	751,2	489	6,2	1,5	2,7	7	1,7	0,4
Ternant-les-Eaux	11,1	2	16,5	5,6	0,4	1	1,0	0,4	151,7	104	13,1	1,5	2,7	8	1,5	0,3
Tourzel-Ronzières	20,9	5	8,6	4,2	0,5	2	1,5	0,2	265,6	166	2,7	1,6	-	-	-	-
Usson	2,3	2	20,5	1,1	2,6	1	8,0	2,6	86,6	160	2,8	0,5	0,4	4	1,0	0,1
Valz-sous-Châteauneuf	5,5	2	4,0	2,7	0,3	2	3,5	0,1	305,9	180	7,9	1,7	2,8	6	1,5	0,5
Varennes-sur-Usson	0,3	2	5,5	0,2	0,2	3	1,3	0,1	99,0	65	2,7	1,5	0,2	3	1,0	0,1
Vernet-la-Varenne	92,4	29	5,0	3,2	6,8	4	18,0	1,7	1 428,7	821	5,2	1,7	27,5	8	1,6	3,4
Chaméane	35,7	4	10,8	8,9	0,4	3	1,0	0,1	519,4	259	5,7	2,0	-	-	-	-
Verrières	15,0	1	23,0	15,0	0,1	1	1,0	0,1	156,4	92	3,0	1,7	-	-	-	-
Vichel	10,7	1	91,0	10,7	1,5	1	10,0	1,5	133,9	180	6,5	0,7	5,9	27	1,0	0,2
Villeneuve	3,3	2	11,0	1,6	-	-	-	-	81,9	162	4,8	0,5	6,7	17	1,0	0,4
Vodable	26,3	7	6,1	3,8	-	-	-	-	208,8	245	2,6	0,9	1,2	6	1,3	0,2
Agglo Pays d'Issoire	4 326	451		9,6	315	213		1,5	25 484	21 181		1,2	814	1 940		0,4
	14%				1%				82%				3%			

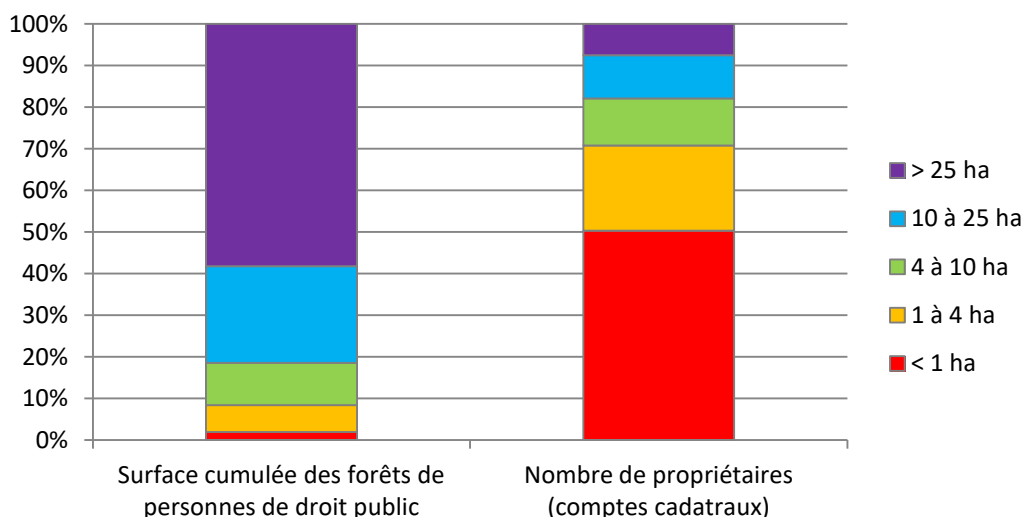
Remarque méthodologique pour le tableau des pages précédentes : pour éviter de surestimer le nombre de parcelles et comptes de propriétés concernés par de la forêt, les parcelles cadastrales sur lesquelles la forêt occupe moins de 100 m² et moins de 50 % de la surface cadastrale ont été exclues.

Précision concernant les biens non délimités (d'après JO Sénat du 04/11/2013) :

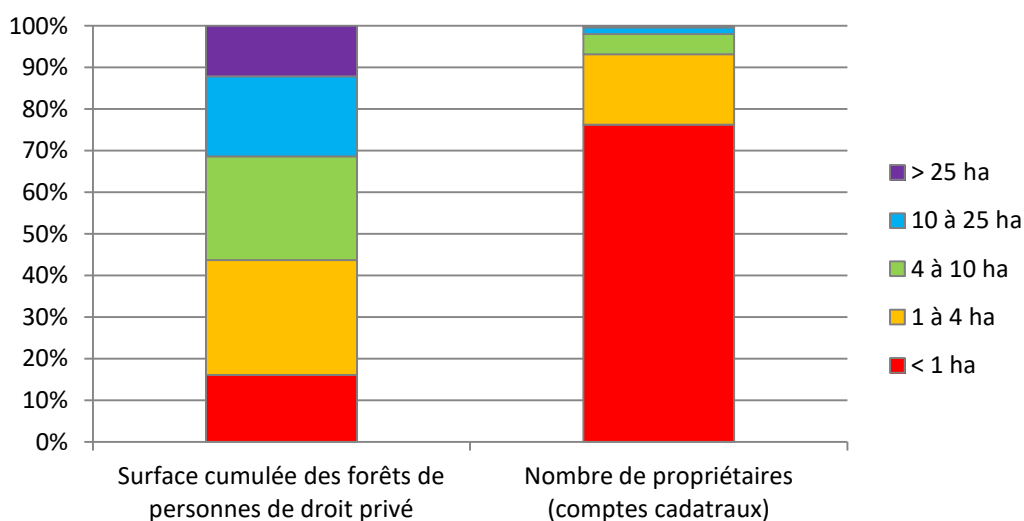
« Un bien non délimité est un ensemble de propriétés juridiquement indépendantes, ne relevant donc ni du régime de la copropriété ni de celui de l'indivision, que les différents propriétaires n'ont pas pu délimiter lors de la confection ou de la rénovation de leur cadastre. Faute de délimitation contradictoire, aucune limite ne peut être portée sur le plan cadastral. Le résultat est alors une parcelle unique représentant le contour de l'ensemble des propriétés contiguës. »

Ci-dessous, une ventilation du nombre de comptes cadastraux « publics » et « privés » en fonction de la surface forestière rattachée à chaque compte. On observe par exemple que 44 % des surfaces forestières appartenant à des personnes de droit privé sont liées à des comptes cadastraux avec moins de 4 ha de forêt. Ces comptes cadastraux représentent 93 % de l'ensemble des comptes.

Ventilation des surfaces boisées des personnes de droit public



Ventilation des surfaces boisées des personnes de droit privé



A l'exception du Cézallier et comparé aux autres territoires du département, on note une forte proportion de forêts qui ne relèvent ni de la compétence des communes d'une manière générale, ni personnes morales tels que les groupements forestiers pour la partie privée.

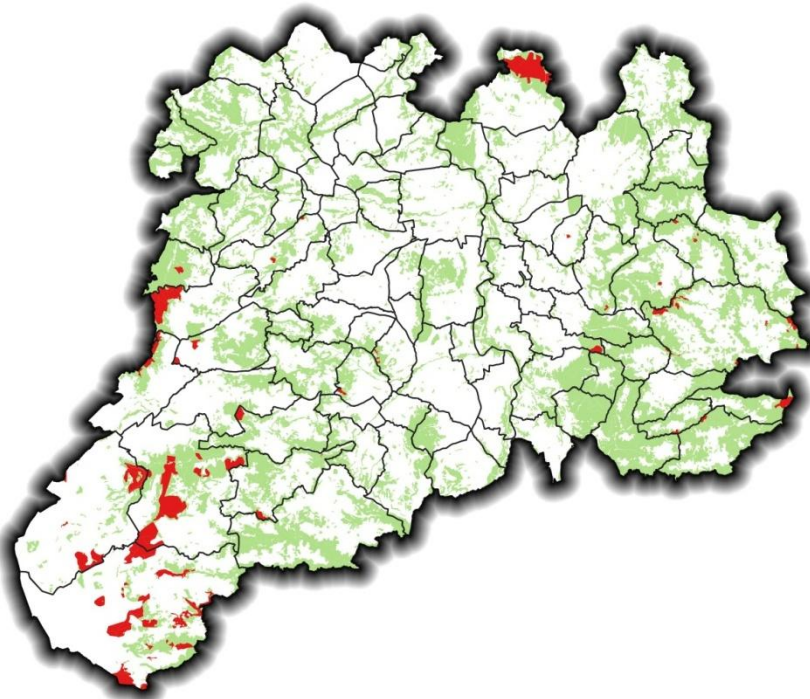
Forêt des personnes de droit privé :

Hors biens non délimités, la moyenne d'une propriété forestière appartenant à une personne de droit privé est d'environ 1,2 ha, soit moins que la moyenne départementale (2,01 ha d'après les données du CNPF). Le taux de forêts de plus de 25 ha n'est que de 12 %.

La situation est très contrastée sur le territoire avec du micro-parcellaire autour du Val d'Allier et au Sud-Est, et un foncier globalement mieux structuré ailleurs.

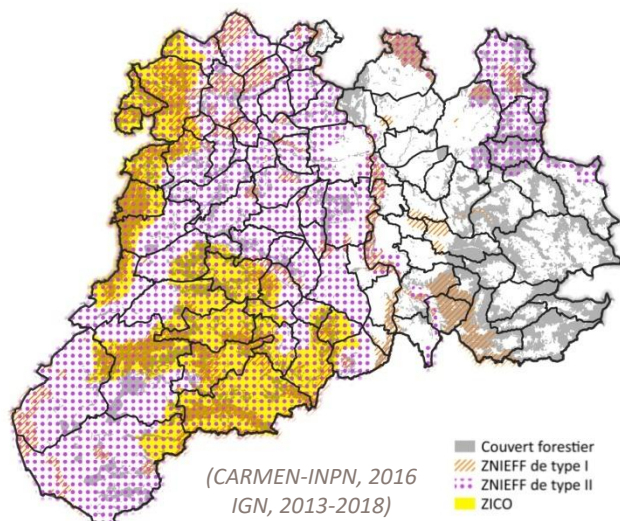
Forêt des personnes de droit public :

En ce qui concerne l'ensemble des biens forestiers des personnes de droit public (≈ 2 890 ha sectionaux, 1 440 ha communaux, 190 ha domaniaux...), la plupart des surfaces font l'objet d'une application du régime forestier (en rouge ci-contre) et donc d'une gestion avec l'Office national des forêts, sauf dans le secteur des Couzes et pour plusieurs forêts de versants escarpés qui limitent les possibilités de valorisation économique.



5. Enjeux socio-environnementaux

5.1 Zonages issus d'inventaires



Ces sites ne font l'objet d'aucune protection réglementaire, mais ils sont un indicateur de la richesse écologique du territoire :

- ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux, définie sur la base d'une enquête scientifique de terrain ;

Le territoire est concerné **par 2 ZICO** (« Les Couzes Nord », « Les couzes Sud »)

- ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares. Les zones de type II présentent un enjeu moindre.

Le territoire est concerné par **2 ZICO** (« Les Couzes Nord », « Les Couzes Sud »), **5 ZNIEFF de type II**

(« Cézallier », « Coteaux de Limagne occidentale », « Lit majeur de l'Allier moyen », « Pays coupés », « Varennes et bas Livradois ») et au moins **80 ZNIEFF de type I** (dont plusieurs lacs, tourbières, vallons et bois).

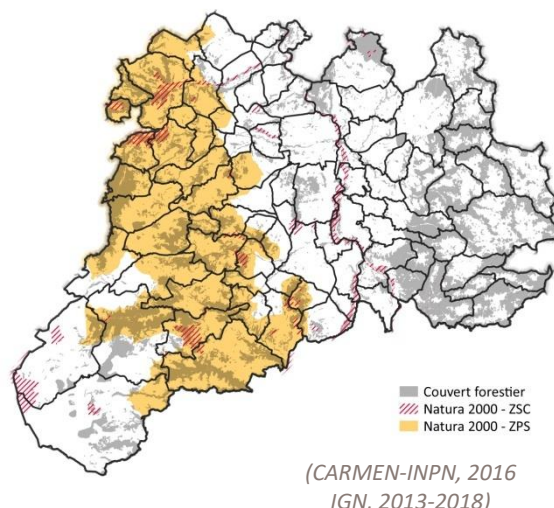
5.2. Zonages du réseau européen Natura 2000

ZPS : Zone de protection spéciale, zone de protection des oiseaux sauvages (directive européenne 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979, dite directive « oiseaux »).

- Pays des Couzes

ZSC : Zone spéciale de conservation, zone désignée par arrêtés ministériels en application de la directive « Habitats, faune, flore » (directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992).

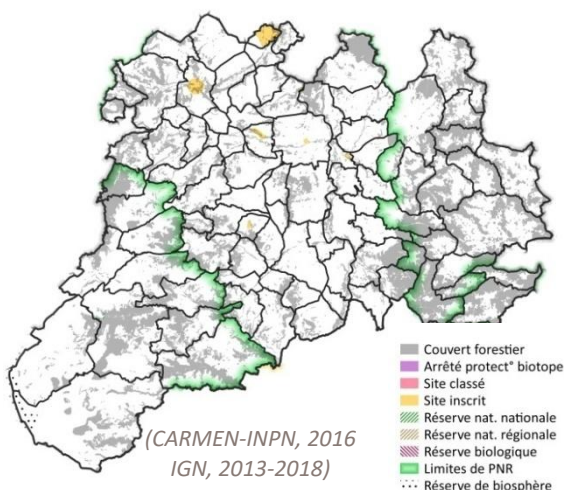
- Vallées et côtes xéothermiques des Couzes et Limagnes
- Val d'Allier -Alagnon
- Cézallier
- Comté d'Auvergne et Puy Saint Romain
- Vallées et gîtes de la Sianne et du bas Alagnon
- Val d'Allier Limagne Brivadoise
- Lacs et rivières à loutres
- Rivières à écrevisses à pattes blanches
- Gîtes à chauve-souris du pays des Couzes



5.3. Zonages réglementaires et UNESCO

Il n'y a pas de site classé au sein de Agglo Pays d'Issoire, ni d'Arrêté de protection de biotope. Les sites inscrits qui apparaissent sur la carte ci-contre sont :

- Villeneuve Château Bourg Et Ses Abords
- Grottes De Perrier
- Mareugheol Quartier Des Forts
- Château De Leotoing Et Ses Abords
- Sauvagnat Sainte Marthe
- Montpeyroux Village Et Abords
- Issoire Centre Urbain
- Parentignat Chateau Et Abords
- Saint Yvoine Vieux Village
- Bourg De Champeix Et Abords

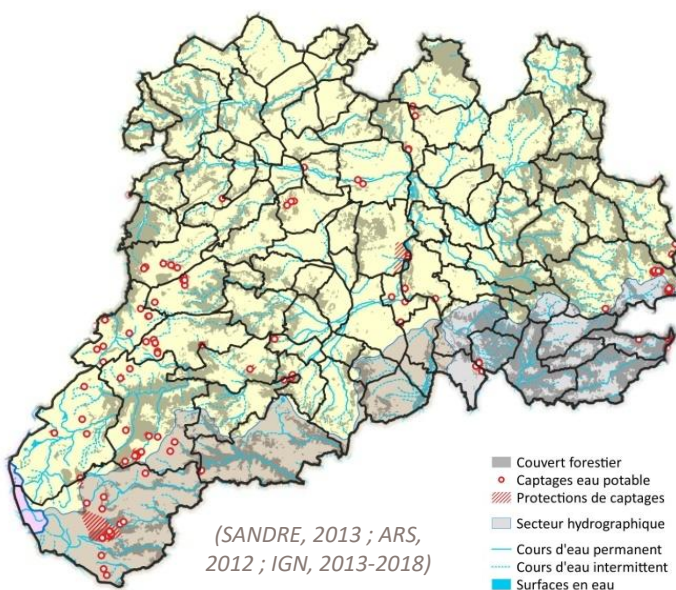


Le territoire est concerné par 1 réserve naturelle nationale (Rocher de la Jacquette) et très partiellement par la zone tampon de la réserve de biosphère du Bassin de la Dordogne.

5.4. Ressource en eau

Plusieurs captages sont présents sur le territoire, notamment au sein ou à proximité immédiate des massifs forestiers. Des périmètres de protection réglementaire sont dédiés à ces captages :

- Périmètre de protection immédiate : correspond au site de captage et est clôturé pour éviter toute intrusion, la détérioration des installations et le déversement de substances polluantes à proximité du lieu de prélèvement. Toute activité y est interdite a priori, hormis les opérations d'entretien.
- Périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste dont la limite est fixée en fonction de délai de transit des éléments polluants potentiels. Toute activité pouvant provoquer pollution ou modification des écoulements y est interdite ou soumise à des prescriptions.
- Périmètre de protection éloignée : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Certaines activités y sont réglementées.



Un secteur hydrographique est rattaché au Bassin de la Dordogne (*La Rhue de sa source au confluent de la Sautoire*), les autres au Bassin de la Loire (L'Alagnon et ses affluents, L'Allier de l'Alagnon à l'Auzon, L'Allier de la Desges à la Senouire, l'Allier de la Senouire à l'Alagnon).

5.5. Autres données environnementales

Espaces naturels sensibles / ENS

Les ENS ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public.

La Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire est concernée par 1 ENS :

- ENS de la Vallée des Saints.

Conservatoire des espaces naturels / CEN

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est une association rassemblant autour d'un même objectif de préservation du patrimoine naturel. Selon les cas, le CEN intervient selon plusieurs modalités : acquisition foncière, convention, location... Les sites du CEN présents sur le territoire sont les suivants :

- Chaux de la Rodde (22 ha de pelouses et coteaux secs sur la commune de Moriat)
- Coteaux de Saint-Gervazy (23 ha pelouses et coteaux secs, sur la commune de Saint-Gervazy)
- Plaine alluviale de l'Alagnon (22 ha de bords de rivières et fleuves, sur la commune de Charbonnier-les-Mines)
- Gîtes de reproductions d'Ardes (souterrains et bâtiments à Ardes)
- Sources de Zagat (3,5 ha de sources à Ardes)
- Sources de Chassole (3.5 ha de sources à Aupchat)
- Sources de la Colline (10 ha de sources et prés salés à Augnat/ Ardes)
- Sources de Saint-Hérent (0,8 de sources sur la commune de Saint-Hérent)
- Puy d'Isson (18 ha pelouses et plateaux secs sur la commune de Solignat)
- Lac d'Issoire (1 ha de lac à Solignat)
- Val d'Allier à Nonette (3,2 ha de bords de rivières et fleuves sur la commune de Nonette-Orsonnette)
- Sources pétifiantes de Nonette (0,16 ha de sources sur la commune de Nonette)
- Val d'Allier - La Ribeyre (7,4 ha de bords de rivières et fleuves sur les communes du Breuil-sur-Couze et Nonette)
- Pic du Brionnet (3,7 ha de coteaux et plateaux secs sur la commune du Broc)
- Val d'Allier – Champ captant du Broc (10 ha de bords de rivières et fleuves sur la commune du Broc)
- Val d'Allier – Domaine de Parentignat (34 ha de bords de rivières et fleuves sur la commune de Parentignat)
- Val d'Allier aux Pradeaux (4 ha de bords de rivières et fleuves sur la communes des Pradeaux)
- Sources de Bard (3 ha de sources et prés salés sur la commune de Boudes)
- Vallée des Saints (27 ha de sites géologiques sur la commune de Boudes)
- Sources du Vieux Moine (1,4 ha de sources sur la commune de Ternant-les-Eaux)
- Sources de la Salet (3 ha de sources sur la commune de Saint-Floret)
- Chaux Redonde (2 ha de coteaux et plateaux secs sur la commune de Pardines)
- Grottes d'Aubary (souterrains et bâtiments sur la commune de Champeix)
- Gîtes de reproduction de Montaigut-le-Blanc (souterrains et bâtiments sur la commune de Montaigut-le-Blanc).

6. La filière bois

6.1. Entreprises ayant leur siège sur le territoire

En se basant sur les codes NAF (nomenclature d'activité française), on pouvait recenser les entreprises suivantes sur le territoire, en 2017.

La NAF est une nomenclature des activités économiques productives essentiellement à des fins statistiques. L'INSEE attribue un code à chaque entreprise en lien avec son activité principale exercée. La liste ci-dessous n'est donc pas un inventaire exhaustif des entreprises de la filière forêt-bois mais la liste des entreprises considérée par l'INSEE comme ayant une activité principale en lien avec la forêt et le bois.

Les entreprises liées à la transformation des bois sont généralement bien prise en compte. Celles de l'amont forestier (travaux sylvicoles, gestionnaires) et de la mise en œuvre du bois (charpente...) le sont moins.

Il faut aussi tenir compte des salariés des structures dont le siège est basé en dehors du territoire (ouvriers, techniciens...) mais résidant sur la communauté d'agglomération.

Aval forestier, transformation du bois

- 1610A « Sciage et rabotage du bois » :
 - Auvergne Bois de chauffage, à Auzat la Combelle,
 - Scierie Chastang, à Madriat,
 - Laroche Alyre, à Parentignat.
- 1623Z « Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries » :
 - Depaline, à Issoire,
 - SARL Charpenterie des Dômes, à Issoire.
- 3109B « Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement » :
 - Arts et Batiment, à Issoire,
 - Claire Gilbert, à Issoire,
 - Patrice Moricci, à Issoire,
 - Julagamar, à Usson.

6.2. Chauffage au bois / bois-énergie

Hors dispositifs de chauffage des particuliers, 2 chaufferies au bois sont répertoriées sur le territoire :

Commune de situation	Projet	Puissance (kW)	Type de combustible	Consommation (tonnes/an)	Mise en service
Ardes-sur-Couze	Collectivité (réseau de chaleur)	1 650	Plaquettes et Granulés	1 100	2013
Le-Vernet-la-Varenne	Collectivité (maison de santé)	35	Granulés	5	2011
Totaux		1 685 kW		1 105 t/an	

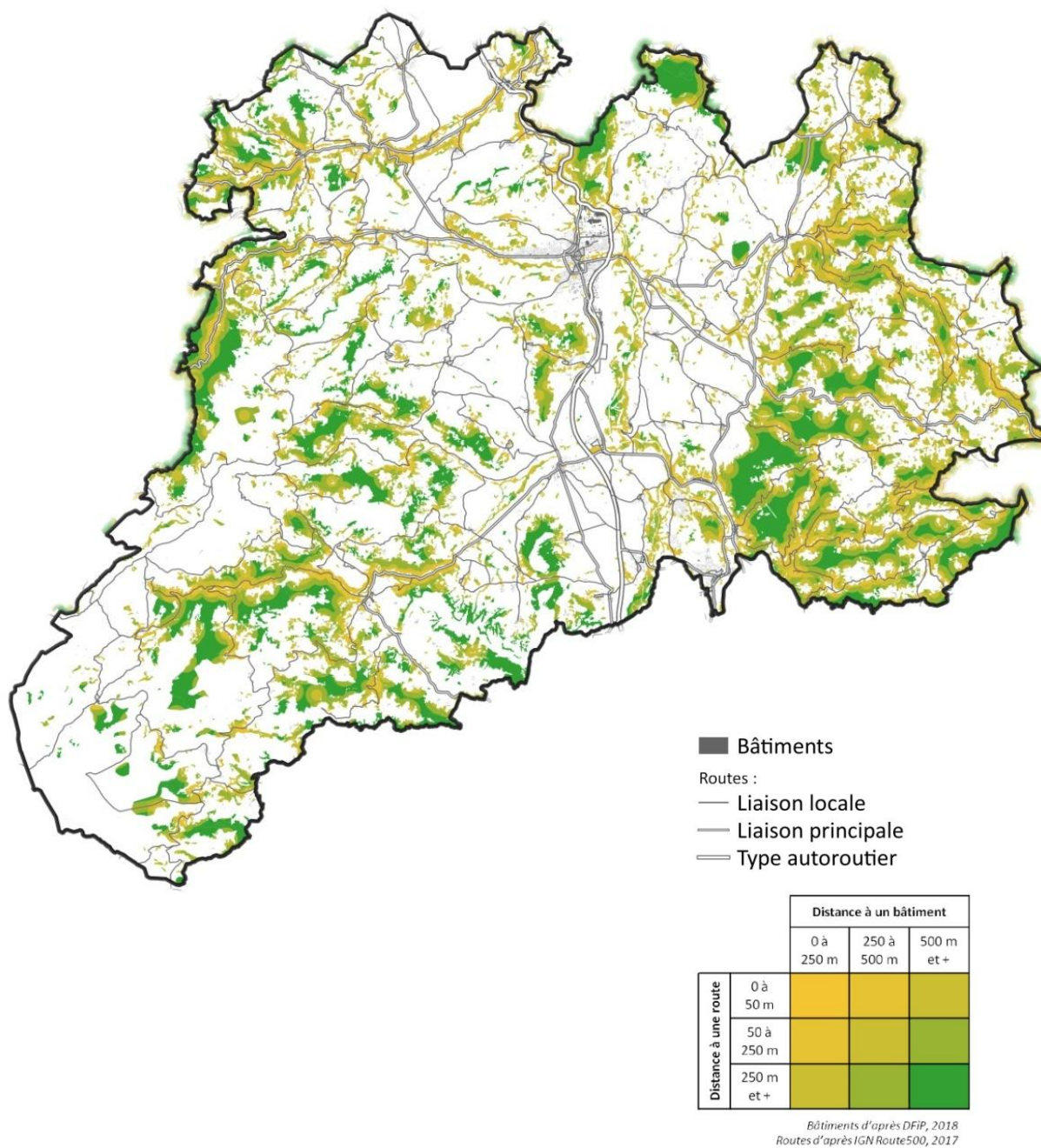
Tableau : chaufferie au bois (Communes forestières, Aduhme, CD63, 2017)

En 2011, un Plan d’approvisionnement territorial (PAT) avait été réalisé à l’échelle de deux pays du Puy-de-Dôme : Le Pays du Grand Clermont et le Pays d’Issoire Val d’Allier-Sud.

Il s’agit d’un outil de modélisation pour les toutes les forêts d’un territoire, permettant d’évaluer la ressource forestière disponible, les moyens et infrastructures nécessaires à sa mobilisation, le potentiel de développement du bois-énergie et enfin les coûts de mobilisation du bois-énergie.

Sur l’ensemble du secteur couvert, la ressource maximale en bois dont les caractéristiques le destinent à l’énergie ou à la trituration (pâte à papier, panneaux de particules...) a été estimée à 200 000 m³/an. C’est-à-dire l’équivalent de 163 000 tonnes par an de plaquettes forestières à 30 % d’humidité. Seulement 19 % de cette ressource étaient jugés facilement exploitables dans des conditions (topographie, distances aux pistes de débardage et routes à grumier...) économiquement rentable. Des investissements en desserte peuvent augmenter cette ressource en rendant accessible de nouvelles parcelles. Le PAT soulignait donc l’existence d’une ressource locale permettant de satisfaire la demande actuelle et à venir en bois-énergie.

6.3. Proximité et accessibilité de la forêt





Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme

Référents : Mélanie DECHERF / Guillaume DAVID

Maison de la forêt et du Bois - Marmilhat

10 allée des Eaux et Forêts

63370 LEMDPES

04 73 83 64 67 - puydedome@communesforestieres.org

SIRET : 440 282 507 00019 – Association loi 1901 déclarée